



## Compte rendu de séance Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire à huis clos le **PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT** à la **Salle René MOREL**, après convocation légale, à **18h30**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents : Magali DUVERNOIS, Maire, Mathieu MOINE, Sylvie VALLAT, Sébastien TRUCHOT, Milène LABREUCHE, Francis BOUILLET, Christel CHARION, adjoints, Michel AMPS, Pascal BAU, Claire BOURGAU, Claude DODIN, Mohammed FAÏK, Driss HAJAM, Nathalie PHILIPPE, Armelle TEMEN, Melissa UNLU, Pascale ZEBBICHE, Josiane SANSEIGNE, Louis BAUDREY, Nathalie NOIROT, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Dominique LINOZZI a donné pouvoir à Mathieu MOINE  
Christian POUX a donné pouvoir à Pascale ZEBBICHE  
Jean-Louis BERTOCCHI a donné pouvoir à Louis BAUDREY

Participaient à la réunion :

Jocelyne DALBERTO, secrétaire,  
Laurent BAINIER, chargé de communication.

Madame le Maire a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie VALLAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Question 2020-61– Administration – Séance du conseil municipal à Huis clos

Compte-tenu du contexte actuel (covid-19) et sur demande de Mme Josiane SANSEIGNE, Mme le Maire propose que la séance du conseil municipal se déroule à huis clos.

**Le conseil municipal, approuve cette proposition à l'unanimité.**

### Information : décision du Maire prises en vertu de la délégation du conseil municipal

N°	Objet
2020-11	Signature bail de location du logement n°3, 17 rue Cuvier avec M. et Mme CARMINATI à compter du 12/10/2020 jusqu'au 5/11/2020

### Question 2020-62– Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 6/10/2020

Le compte-rendu de la séance du 6/10/2020 **est approuvé à l'unanimité.**

### Question 2020-63 – Enfance-Jeunesse - Convention avec l'association «Tu me lis»

L'association «Tu me lis » constituée de bénévoles formées à la lecture à voix haute, pourra intervenir à titre gratuit une fois par mois au multi-accueil « Les Petits Princes » le mardi dès 10 h, dans le but de faire découvrir la richesse de la littérature jeunesse aux enfants accueillis et aux professionnels de la structure. Si les conditions sanitaires le permettent en mai et juin, les actions reprendront en fin de journée avec les familles et fratries comme auparavant.

Afin de pouvoir bénéficier des interventions de l'exercice de 2020/2021, la cotisation annuelle à « Tu me lis » devient obligatoire. La convention est établie pour l'année 2021 et la cotisation s'élève donc à 20 € pour l'année. La convention pourra être reconduite les années suivantes en fonction des attentes des partenaires locaux.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal émet à l'**UNANIMITE**, un avis favorable.

#### **Question 2020-64 – Enfance-Jeunesse - Convention d'objectifs avec les Francas du Doubs**

Les Francas sont des acteurs de la politique Enfance Jeunesse sur la Commune d'Exincourt. Dans le cadre de sa politique éducative locale la Commune d'Exincourt prend acte que l'Association des Francas du Doubs a pour objectif l'animation scolaire et l'animation des adolescents 13/17 ans. Dans le cadre du développement de leur projet éducatif de territoire, la commune d'Exincourt soutient l'Association des Francas du Doubs dans leur rôle d'accompagnement du projet local en direction de l'enfance et la jeunesse.

Il est proposé de renouveler cette convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Exincourt et l'association les Francas du 1<sup>er</sup>/01/2021 au 31/12/2023.

Le Conseil municipal émet à l'**UNANIMITE**, un avis favorable.

#### **Question 2020-65 Finances - Activités jeunesse 2021-Proposition de budget des Francas du Doubs**

Le 3/11/2020, les Francas du Doubs, nous ont présenté le budget prévisionnel 2021 de l'accueil de loisirs d'Exincourt.

La participation prévisionnelle prévue s'élève à 138 136,00 €.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la proposition budgétaire 2021.

Proposition adoptée à l'**UNANIMITE**.

#### **Question 2020-66 Finances- Tarifs 2021**

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en appliquant une augmentation de 1.5 % correspondant à l'inflation. Les montants sont arrondis à + ou - 0.05 € près.

A noter que les tarifs de la cantine sont restés à l'identique par rapport à 2019.

##### **1- Participation aux frais d'entretien des salles de la Mairie**

UTILISATEURS	SALLE 2	SALLE 3
Sociétés locales	Gratuit	Gratuit
Sociétés extérieures	21.60 €	9.95 €
Particuliers d'EXINCOURT	72.80 €	21.60 €
Particuliers extérieurs	102.30 €	43.20 €
Partis politiques, remise médaille travail, formation du personnel d'entreprises s'installant à EXINCOURT	Gratuit	Gratuit
Collectivités ou institutions partenaires de la commune	Gratuit	Gratuit

## 2- Participation aux frais de fonctionnement de la salle André AUGÉ

	Sociétés d'Exincourt	Sociétés extérieures
Salle (config. sport) y compris bar et chambre froide (le week-end)	30.25 €	127.10 €
Salle (config. Sport) y compris bar et chambre froide (la semaine)	---	537.50 €
Parquet	43.15 €	86.40 €
Podium	15.55 €	31.90 €
Nettoyage	62.50 €	124.75 €
Cuisine	48.90 €	97.90 €
Chauffage : Il est recouvert sur la base de 290 kW par heure. Le relevé de la consommation se fait par lecture du compteur avant et après la mise à disposition. Le prix du kWh est calculé sur le prix moyen annuel facturé par le fournisseur.		
Autres prestations	Elles sont facturées en fonction des heures passées par le personnel communal.	

La réparation des éventuelles dégradations incombe à l'occupant à qui sera adressée la facture correspondante. Dans le cas de perte des clés, compte tenu de leur coût élevé, ce dernier sera supporté par le locataire qui le réglera en même temps que sa participation aux frais d'entretien.

## 3- Participation aux frais de fonctionnement des salles de l'Espace Culturel

Sachant que les salles de ce bâtiment ne sont mises à disposition que pour des manifestations culturelles, les tarifs suivants sont proposés :

UTILISATEURS	Grande salle (n° 7)	Salle supplémentaire
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	145.00 €	72.80 €
Extérieurs	207.00 €	97.90 €
Associations exincourtoises – 1 <sup>ère</sup> utilisation	Gratuit	Gratuit
Assoc. exincourtoises - utilisations suivantes	77.80 €	44.45 €

Les mêmes dispositions que pour les autres salles s'appliqueront dans le cas de dégradations constatées ou de perte de clés.

## 4- Participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes (Centre René Morel)

UTILISATEUR	1 jour de semaine		1 week-end (ou un jour férié et la veille)	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Exincourtois (domiciliés ou imposables à Exincourt)	179.65 €	157.20 €	393.00 €	343.60 €
Particuliers et associations extérieurs à Exincourt	269.50 €	235.80 €	589.50 €	508.90 €

UTILISATEUR	1 jour de semaine ou 1 week-end			
	Première utilisation		A partir de la deuxième utilisation	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Associations exincourtoises	112.30 €	89.80 €	179.65 €	157.20 €
Membres du personnel				
Membres du bureau du Comité des fêtes (*)				
Bibliothécaires (*)				
Conseillers municipaux (1 fois au cours du mandat)				

(\*) après 1 an de présence dans la structure

Le coût de la vaisselle cassée ou manquante sera facturé en sus, le cas échéant, sachant que les tarifs appliqués seront communiqués à l'occupant au moment où il réservera la salle.

A noter que le prix de la vaisselle fixé par délibération du Conseil Municipal du 18/11/1994 est actualisé chaque année (prix coûtant des articles).

**5- Participation aux frais de fonctionnement des salles de lutte, Augé, Brodbeck et entraînement René Morel par les structures et associations autres que les associations d'Exincourt**

- 2.65 € / l'heure pour la période de mai à septembre
- 3.70 € / l'heure pour la période d'octobre à avril

**6- Concessions cimetières, columbarium et cavurnes**

<b>CONCESSIONS TRENTENAIRES</b>			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Têtre	76.00 €	152.05 €	228.05 €
Concession enfant	50.70 €	---	---
Achat columbarium et cavurne	817.85 €		
Renouvellement columbarium et cavurne	76.00 €		

<b>CONCESSIONS CINQUANTENAIRES</b>			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Têtre	126.70 €	253.40 €	380.10 €
Concession enfant	76.00 €	---	---
Achat columbarium et cavurne	1 335.95 €		
Renouvellement columbarium et cavurne	126.70 €		

**7 - Bibliothèque (sans changement) :**

Abonnement	5.00 €
Pénalités de retard	6.00 € + frais de lettre avec A.R.

**8. – Primes (sans changement)**

**8.1 - Noces et médailles :**

Noces d'or (50 ans)	115.00 €
Noces de diamant (60 ans)	150.00 €
Noces de palissandre (65 ans)	162.00 €
Noces de platine (70 ans)	180.00 €
Médaille de la famille	90.00 €

**8.2 - Propriétés fleuries :**

1 <sup>er</sup> prix	140.00 €
2 <sup>ème</sup> prix	115.00 €
3 <sup>ème</sup> prix	85.00 €
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> prix	62.00 €

**9 – Prestations des services communaux**

**9.1 - Salage sur demande des sociétés :** 79.60 € / l'intervention

Il est précisé que le déneigement de la voirie communale reste la priorité.

**9.2 – Mise à disposition d'une benne pour évacuation de branchages :** 100 € par dépôt

**9.3 – Taux horaires personnel et engins de chantiers (pour toute intervention à facturer)**

Personnel administratif (*)	18.00 €
Personnel technique (*)	22.20 €
Poids lourds	30.00 €
Véhicule léger	15.25 €
Véhicule utilitaire	20.30 €
Tracto-pelle	57.50 €
Autres matériel	Prix de location

(\*) Les tarifs du personnel sont majorés (x 2) pour des heures de nuits, week-end et jours fériés.

#### 9.4 – Frais de capture des animaux en divagation

OBJET	MONTANT
Frais de capture de l'animal et / ou recherche du propriétaire, l'animal lui étant restitué après présentation des certificats de vaccinations	58.60 €
Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière :	
- dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas retrouvé dès la capture de l'animal	75.70 €
- en cas de 1 <sup>ère</sup> récidive	114.80 €
- en cas de récidive ultérieure	151.45 €
Frais qui s'ajoutent à l'une des formules ci-dessus :	
- frais d'examen vétérinaires dans l'hypothèse où le propriétaire ou le gardien de l'animal ayant mordu ou griffé, refuserait de lui faire subir les examens réglementaires	79.40 €
- utilisation d'un fusil hypodermique	139.30 €

**10. – Vacations funéraires** (sans changement) : 20.00 €

Propositions adoptées à l'**UNANIMITE**.

#### Question 2020-67 Finances –Subvention exceptionnelle Tennis Club Exincourt

Le Tennis Club d'Exincourt sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€. En effet, l'association n'a pu organiser son tournoi annuel, principal source de recette du club (Covid 19).

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

**Cette proposition est adoptée par :**

- 19 voix pour
- 4 abstentions

#### Question 2020- 68 Finances – Néolia – Avis sur Plan de mise en vente logements

La direction du patrimoine locatif de NEOLIA Groupe Action Logement a présenté à Mme le Maire son plan de mise en vente des logements situés à EXINCOURT 2 à 70 rue Edgar Faure soit 30 logements à compter de 2022.

Cette mise en vente est réservée seulement aux locataires qui souhaitent acheter, les autres pourront rester en location.

L'article L445-1 du code de la construction et de l'habitat prévoit que l'organisme est tenu de consulter la commune d'implantation qui a accordé un financement ou sa garantie aux emprunts contactés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés.

En conséquence, conformément à cet article, NEOLIA sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'**UNANIMITE**.

#### Question 2020- 69 Finances - Versement subventions avant BP 2021

Mme Le Maire propose au conseil municipal de verser, avant le vote du Budget Primitif 2021, une partie de la subvention octroyée annuellement :

- au C.C.A.S 40 000 €
- à l'Harmonie Municipale 16 000 €
- au Comité des Fêtes 500 €
- Téléthon 800 €

Propositions acceptées à l'**UNANIMITE**.

**Question 2020-70 Finances – Résultat consultation marché public « restructuration salle polyvalente + site AUGÉ »**

Une consultation a été engagée pour la restructuration de la salle polyvalente Augé à dominante sportive sise rue de l'Usine à Exincourt.

3 offres nous sont parvenues, après étude par la C.A.O. la proposition du Groupement Itinéraires Architectures (mandataire)- NRTherm (Sevenans) à BELFORT a été retenu.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce choix.

Approuvé à l'**UNANIMITE**.

**Question 2020-71 – Admissions en non-valeur**

Le maire présente au conseil municipal l'état de créances irrécouvrables transmis par le percepteur et concernant des sommes impayées dont le montant, inférieur à 15 €, ne peut justifier des poursuites onéreuses ou dont le recouvrement n'a pu aboutir.

Il propose la mise en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 4 000,00 €. La liste sera annexée à la délibération.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'**UNANIMITE**.

**Question 2020-72 – Finances – Budget 2020 – Décision modificative n°1**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montants des crédits ouverts après DM
011	Charges à caractère général	937 150 €	-20 000 €	917 150 €
012	Charges de personnel	1 636 000 €	20 000 €	1 656 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montants des crédits ouverts après DM
021	Immobilisations corporelles	600 740 €	-3 000 €	597 740 €
020	Immobilisations incorporelles	1 200 €	+ 3000 €	4 200 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter d'apporter au budget primitif 2020 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes correspondants :

- Chapitre 011 : - **20 000 €** :
- Chapitre 012 : + **20 000 €** :
- Chapitre 021 : - **3 000 €** :
- Chapitre 020 : + **3 000 €** :

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'**UNANIMITE**.

**Question 2020-73 Finances - Equipement gratuits subventionnés par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) (Mousseurs)**

Notre commune, comme l'ensemble de notre Département, connaît depuis plusieurs années un problème de sécheresse récurrent. Il devient dès lors indispensable de réfléchir à notre consommation d'eau. Ainsi, dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) les collectivités peuvent bénéficier gratuitement de régulateurs de débit d'eau (mousseurs), la commune a été destinataire de cette offre de la société C2E Prime.

Tous les bâtiments communaux seront dotés de ce matériel.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information. Il est demandé à Mme le Maire de signer la convention.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'**UNANIMITE**.

**Question 2020-74 Personnel - Création de poste « auxiliaire de puériculture »**

Suite à l'obtention par Justine DERRE du concours d'auxiliaire de puériculture et aux 7 années passées dans la structure Crèche/Halte-garderie « Petits Princes », Mme le Maire propose la création d'un poste dans ce grade.

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'**UNANIMITE**.

**2020-75 – Bois – Assiette et destination des coupes de bois – exercice 2021**

Il est demandé au conseil municipal, comme chaque année, de délibérer sur l'assiette des coupes **2021** puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes de bois non réglées des parcelles n° 4 et 14 et des chablis.

L'O.N.F. propose au Conseil Municipal :

1 – Assiette des coupes pour l'**exercice 2021** :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume de la coupe (m3)
4r	RS(régénération secondaire)	3.81	150
14r	RS(régénération secondaire)	3.80	150

2- Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes :

2-1 – Cas général :

- Parcelle **4** : bois façonnés bord de route
- Parcelle **14** : bois façonnés bord de route

2-2 – Vente groupée par contrat d'approvisionnement (grumes)

2-3 – Les produits hors grumes qui seront délivrés seront destinés à l'affouage.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'**UNANIMITE**.

## Présentation des rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

La commune est destinataire d'un rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

[https://conseil.agglo-montbeliard.fr/Rapports\\_annuels\\_2019.php](https://conseil.agglo-montbeliard.fr/Rapports_annuels_2019.php)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

## Présentation des rapports 2019 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La commune est destinataire d'un rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

[https://conseil.agglo-montbeliard.fr/Rapports\\_annuels\\_2019.php](https://conseil.agglo-montbeliard.fr/Rapports_annuels_2019.php)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### Divers

- Cérémonie patriotique du 5/12 (en comité restreint)
- Téléthon : vente de brioches à l'Hyper U (offerts par le magasin) samedi 5 décembre de 8 h 30 à 12 h 30
- Distribution des chocolats dans les écoles avec toutes les mesures sanitaires.
- Pas de cérémonie des vœux cette année

### Questions :

- Remarque de M. BAUDREY L. concernant les bons de Noël car il est précisé sur le bon « fourniture d'un RIB avec facture » Mme VALLAT S. précise que cela est uniquement valable pour les commerçants.
- M. BAUDREY L. fait remarquer que le radar pédagogique ne fonctionne plus rue des Mines. Mme le Maire prend note et demandera aux services techniques de se rendre sur place.
- M. BAUDREY L. fait remarquer l'absence de lumières de Noël dans la rue des Mines M. MOINE M. explique qu'une réflexion sur l'ensemble de la commune est en cours.
- Mme le Maire précise que les plans THNS 3 ont été envoyés, notre commune est peu impactée.
- Mme NOIROT N. demande où en est le projet « Age et vie » Mme le Maire précise qu'aucun engagement n'a été pris par la municipalité précédente et que l'implantation d'une résidence pour personnes âgées est toujours en réflexion.

Avant de clore la séance, Mme le Maire, souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée.

Séance levée à 19 h 40.